



THÉMATIQUE

Développer l'habitat transitoire

Concevoir et réaliser un projet d'habitat transitoire

Cet habitat est déplaçable, temporaire, modulable, démontable, remontable et aisément déménageable sans surcoût. Sur le plan constructif, il doit répondre à des critères de confort et de qualité environnementale. Il doit être inséré convenablement dans la planification urbaine des territoires d'accueil. Il s'agit également de veiller à la qualité architecturale de la construction pour faciliter son acceptation sociale et son insertion paysagère.

ENJEUX DE L'EXPLORATION

De nombreuses régions et notamment l'Île-de-France font face à un besoin de logement aussi bien pour accueillir des personnes en situation de précarité que des salariés en mobilité professionnelle ou des jeunes actifs.

Par ailleurs, la réalisation de projets urbains génère un besoin de logement pour les ouvriers travaillant sur site. Or ces projets mobilisent de grandes emprises au sol de manière phasée qui peuvent faire l'objet d'usages temporaires et ainsi répondre au besoin de logement.

Les freins à lever :

- La mise au point d'un modèle économique robuste (la prise en compte du coût global, le retour sur investissement, les problématiques spécifiques du financement du logement social...)
- Les régimes juridiques : les autorisations d'occupation des sols, le plan local d'urbanisme, les normes constructives, le réemploi de matériaux...
- L'industrialisation des procédés constructifs innovants

Les pistes à explorer :

- La mobilisation d'un partenariat d'innovation, la mise en place d'une structure de projet
- L'étude des dispositifs législatifs et réglementaires existants : la convention d'occupation temporaire, le permis d'expérimenter, le permis d'innover, le permis précaire, le financement des aides à la pierre déplaçables...
- L'identification des sites et clés de réplcation

CARACTERE INNOVANT ET SOCIAL

Le caractère innovant repose sur des procédés constructifs permettant le démontage, le transport et le remontage de logement de qualité, sur le plan architectural et environnemental et à coûts maîtrisés. Le caractère social s'inscrit dans un contexte d'urgence sociale visant le développement des projets de logements locatifs sociaux ou les projets d'hébergement et d'accompagnement social. Les différents éléments de logements sont transformables, pour être adaptés aux caractéristiques des lieux d'implantation, et permettre de modifier la mixité sociale et fonctionnelle de l'ensemble.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

“EXPLORATEURS” PRÉSENTIS

Les porteurs actuels de la démarche sont :

- Toit temporaire urbain (en partenariat avec la Caisse des dépôts et consignation, SNCF immobilier, le conseil départemental de la Seine Saint-Denis)
- Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « pour la réalisation d'opérations de logements sociaux ou d'hébergement en construction modulaires » de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Hebergement-et-Logement/Logement/AMI-pour-la-realisation-d-operations-de-logements-sociaux-ou-d-hebergement-en-modulaires>

MÉTHODE

- **Capitaliser les premiers retours d'expériences** du projet Toit temporaires urbain (études juridiques et économiques)
- **Piloter le Lab2051 dans le cadre de l'accompagnement prévu par l' AMI de la DRIHL ;**
- **Ouvrir les groupes de travail thématiques animés par la DRIHL** à l'ensemble des pilotes et experts des solutions d'habitation temporaires (groupe de travail juridique ...)
- **Élargir le débat sur des problématiques d'aménagement** (deuxième vie des bâtiments mobiles et modulaires, mixité programmatique...)

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Engagements du Lab

- Réunir la communauté de travail,
- Sélectionner des facilitateurs pertinents,
- Structurer la démarche de réflexion,
- Capitaliser et diffuser les enseignements.

Engagements du porteur du projet « Toit temporaire urbain »

- Contribuer activement à la réflexion en apportant les éléments nécessaires à la compréhension du projet,
- Répondre aux sollicitations de la communauté d'expérimentations.

CONTACTS

DRIHL :

- pref-ami-modulaire@paris.gouv.fr
- Benoit CHANTOISEAU, adjoint à la cheffe du bureau
benoit.chantoiseau@developpement-durable.gouv.fr - 01 82 52 49 37

Pour les questions relatives au fonctionnement du Lab2051 :

- Marie COURTET, chargée de mission ville durable, MTE/DGALN/DHUP/AD5
marie.courtet@developpement-durable.fr - 01 40 81 92 52
- Isabelle MORITZ, adjointe au chef du bureau des opérations d'aménagement , MTE/DGALN/DHUP/AD5,
isabelle.moritz@developpement-durable.gouv.fr – 01 40 81 97 40
- Jean-Marie QUÉMÉNER, chef du bureau des opérations d'aménagement, MTE/DGALN/DHUP/AD5
Jean-marie.Quemener@developpement-durable.gouv.fr – 01 40 81 37 23
- Boite fonctionnelle du Lab2051 : Lab2051@developpement-durable.gouv.fr

Pour en savoir plus sur le Lab2051 : <https://www.ecologie.gouv.fr/lab2051>